

DEMNAT Le 1er FEVRIER 1944

Monsieur Le Président de la Communauté
Israelite

Casablanca

Monsieur Le Président,

J'ai l'honneur de porter à votre haute connaissance les faits suivants qui se sont déroulés tout récemment dans la petite localité d'AIT ATTAB où les mesures d'arbitre à l'encontre des Juifs n'ont pris aucun changement.

Il y a quelques mois un vol a été commis à BENI MELLAL dans un magasin de tissus au préjudice d'un commerçant Muselman dont le nom importe peu.

Au bout d'une enquête serrée le voleur a été appréhendé c'est un Muselman du nom de BEN ELKEBIR ou CHERIT Ben Ait Attab qui, livré aux autorités Françaises, a fait des aveux complets.

Il a été mis au dépôt en attendant le jugement, le 3eme jour - L'avant veille de son jugement et partant de sa condamnation - il a été livré au fils du CAID qui est aussi le Cheikh de la Tribu sur la demande de celui-ci aux autorités du Contrôle aux fins de supplément d'enquête. Mais le but de ce fils du Caid - ainsi que vous le comprendrez - était plutôt de donner des conseils diaboliques au voleur dans le but de satisfaire une vengeance nourrie de longue date contre un Israelite nommé DAVID HAZAN. Il a, en effet, recommandé au voleur de répondre, au cas de nouvel interrogatoire, que les 70 mètres de toile qu'il a volés à BENI MELLAL ont été achetés de lui par DAVID HAZAN sus nommé, marchand de Tabacs.

Le Fils du Caid convoque DAVID HAZAN et l'inculpe de recel et sans rien témoigner ordonne qu'on le flagelle puis se ravisant, l'emmène au Bureau du Contrôle. Là, pendant l'absence, du territoire, du Capitaine Chef du Bureau, s'est mis d'accord avec l'interprete, MOULAY M'HAMMED, et lui a prescrit de noter que DAVID HAZAN a recelé sur le commis par BEN ELKEBIR OU CHERIT la quantité de 70 mètres de toile et qu'il n'a rien pu opposer pour sa defense. Ce qui est absolument faux, car DAVID HAZAN a énergiquement persisté dans sa déclaration de n'avoir rien acheté au voleur susnommé et qu'en outre il rendait responsable son accusateur quant aux conséquences que pourrait entraîner l'injustice accusation dont il se voyait l'objet.

Le fils du Caid - n'attendait que cette occasion - ayant trouvé irrévérencieuse la riposte de HAZAN - a immédiatement donné l'ordre de le flageller et le patient a dû supporter la bastonnade durant plus d'une heure mais sans rien changer à sa première déclaration qui est d'ailleurs la vraie.

Détail important à signaler : Tandis que les Mokhazenis frappaient HAZAN ils lui disaient en presence du CHEIKH : " Dorénavant tu ne nous refuseras plus de nous donner des paquets de Cigarettes ".

Après cette cruelle séance il a été chargé de feus et envoyé aux travaux de carrières, - mais xxxxx ramené au bout de quelques heures au bureau du Contrôle où il a été encore une fois flagellé et on il a subi de nouvelles tortures -

Il s'en est sorti actuellement avec un doigt déformé. Il a été ramassé ensuite inanimé et ce n'est que le lendemain en prison qu'il a eu conscience de ce qu'il a enduré la veille.

Autre détail : Pendant qu'on le maltraitait Hazan le planton du Capitaine Chef du Contrôle - absent l'avons nous dit - criait : " Vous allez commettre un assassinat en l'absence du Patron et je ne crois pas qu'il tolérera cette injustice .

Le lendemain le frère de DAVID HAZAN a sollicité de l'interprète et des Mokhazenis de ne plus maltraiter son frère parce que son état était très grave . Ils ont exigé pour cela une grosse somme d'argent . La somme a été donnée et ils ont tenu parole.

Quelques jours après la gendarmerie poursuivant son enquête car elle était heureusement déjà saisie de l'affaire et a recherché dans sa prison BEN ELKEBIR ou CHERIT à qui elle a demandé où il a écoulé le produit de son vol et il a répondu, sur le procès verbal , que les 70 Mètres faisant partie du vol commis ont été déposés par lui chez le nommé SALAH BEN ZAGHAR jusqu'au moment où il devait les vendre à DAVID HAZAN .

Les enquêteurs s'étant renseignés auprès de SALAH BEN ZAGHAR celui ci leur a dit savoir que le dépôt qui lui a été confié par le voleur BEN ELKEBIR OU CHERIT contrairement à la déclaration de celui ci a été remis aux autorités locales Françaises par lui même , SALAH BEN ZAGHAR .

Huit jours après le voleur et l'accusé de recel ont été déportés à BENI MELLAL.

Après plaidoiries de Mr ROUAN à Marrakech , DAVID HAZAN a été mis en liberté définitive avec un " non lieu " - Le voleur a été condamné à 2 ans de prison et son frère payera pour lui une amende de 140.000 Francs .

HAZAN convoqué de Marrakech par le Contrôle d'Ait Attab vient d'être de nouveau mis en prison après une nouvelle bastonnade pour avoir pris l'initiative d'aller à Marrakech et poursuivre ses tortionnaires en dommages et intérêts .

Dans l'espoir qu'une amélioration sera apportée par votre haute intervention au sort de nos coreligionnaires et , en attendant dans cette affaire.

Nous vous prions , Monsieur Le Président de bien vouloir croire à l'expression de nos humilités empressées .

LEVY BENHAMOU

Mellah Téléphone 3

DEMNAS (Maroc)

بنو مروان